

Quelques éléments remarquables du patrimoine marignanais
Vue aérienne © Allivue, vues de détail © Xavier Chadeaux, Inrap



© Xavier Chadeaux, Inrap, mai 2010

Inrap Méditerranée
561, rue Étienne-Lenoir
Km Delta
30900 Nîmes
tél. 04 66 36 04 07

www.inrap.fr



ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Inrap

Avec 2000 collaborateurs et chercheurs, l'Inrap est la plus importante structure de recherche archéologique française et l'une des toutes premières en Europe. Institut national de recherche, il réalise l'essentiel des diagnostics archéologiques et des fouilles en partenariat avec des aménageurs privés et publics : soit près de 2000 chantiers par an en France métropolitaine et dans les Dom. Ses missions s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique auprès du public.

en partenariat avec la
MAIRIE DE MARIGNANE



Un quartier à rénover : le centre ancien de Marignane



Façades de la rue Cavailon partiellement décroûtées
© Xavier Chadeaux, Inrap



Département
Bouches-du-Rhône

Aménagement
Ville de Marignane

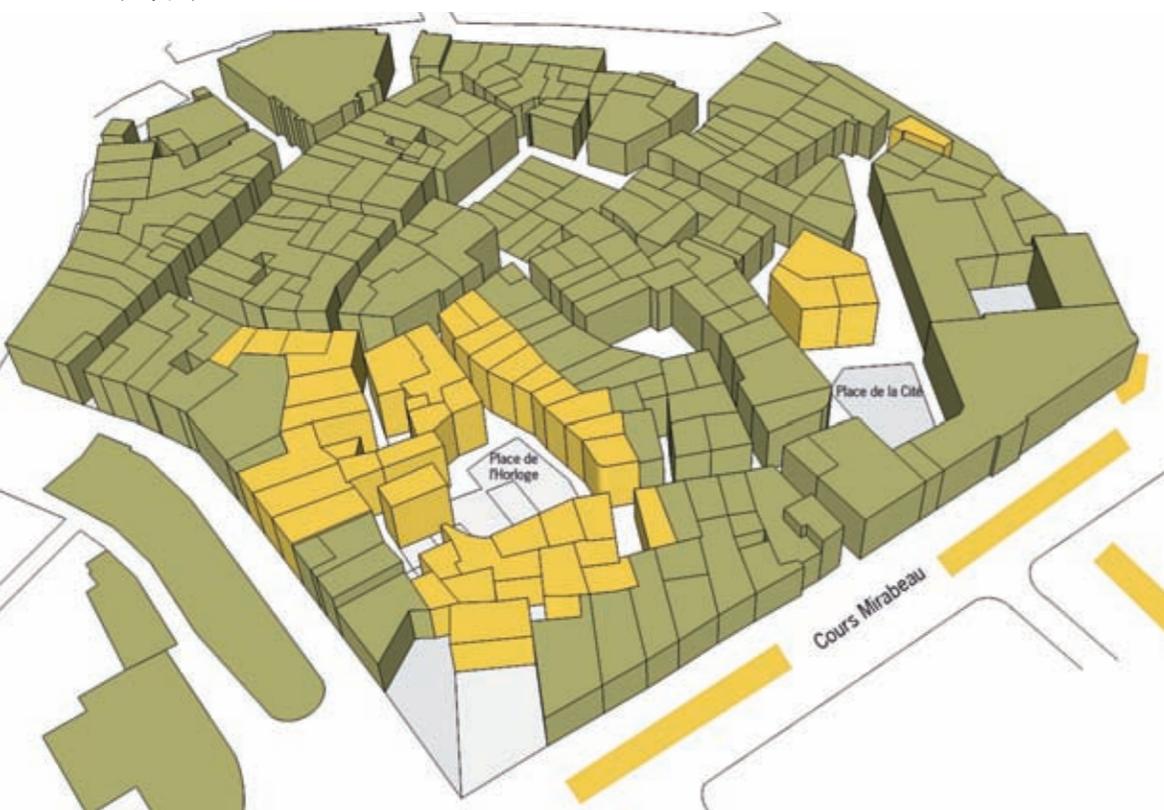
Recherches archéologiques
Inrap

Prescription et contrôle scientifique
**Service régional de l'Archéologie,
Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Responsables scientifiques
**Muriel Vecchione, Inrap
Émilie Leal, Inrap**

En 2009, la mairie de Marignane a engagé l'opération de rénovation du cœur de ville, dont la finalité est d'apporter des réponses aux problèmes de paupérisation du centre ancien, en agissant aussi bien sur l'amélioration de l'habitat que sur la création d'espaces publics. Ce programme, qui concerne environ 5 000 habitants, couvre un périmètre de 15 ha. Étant assorti d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur, l'élaboration du projet de rénovation s'organise, entre autres, avec la collaboration du ministère de la Culture (service départemental de l'architecture et du Patrimoine et service régional de l'Archéologie) qui ont confié à l'Inrap la réalisation d'un diagnostic archéologique visant à évaluer l'importance du patrimoine architectural du centre ancien. Sur le terrain, les opérations archéologiques ont débuté en novembre dernier.

En jaune, les zones étudiées ou en cours d'étude
sur la base du cadastre actuel
© Christophe Voyez, Inrap



Un peu d'histoire

L'histoire de la ville de Marignane est peu documentée. Jusqu'ici, les découvertes de vestiges protohistoriques et gallo-romains ne concernaient pas le centre ancien. À partir de la fin du x^e siècle, les mentions de terres situées dans la « plaine de Marignane » ou dans la « villa de Marignane » sont relativement nombreuses, mais difficiles à localiser. Du xi^e au xv^e siècle, la seigneurie appartient à la famille des Baux, pourtant, avant le xiii^e siècle, aucun document ne fait clairement allusion au village, à son château ou à son église. En 1603, les Covet deviennent seigneurs de Marignane. Leur château, actuelle mairie, est seul encore visible.

Le centre ville a conservé la topographie de l'agglomération de l'Ancien Régime. Comprendre l'organisation de l'habitat médiéval et localiser les premiers châteaux sont des enjeux majeurs de l'étude archéologique du centre ancien de Marignane. Pour préciser l'évolution de l'architecture et de la structure urbaine, les archéologues travaillent avec le service des archives municipales et les associations historiques locales.

L'archéologie du bâti

L'archéologie du bâti n'est pas une discipline à part entière. La discipline c'est l'archéologie, le bâti c'est le domaine d'application. La lecture stratigraphique des élévations relève de la même démarche que la fouille : un certain nombre d'éléments significatifs permettent d'établir une chronologie qui rend compte de la genèse des structures et de leur évolution par destructions et transformations. Pour comprendre cette chronologie, l'archéologue sonde les maçonneries cherchant à découvrir ce qui se passe sous les enduits lissés d'un bâtiment au style apparemment unitaire. Ces décroûtages permettent de détecter des états insoupçonnables au premier regard. À défaut d'éléments scientifiques de datation (bois, charbon...), l'archéologue doit se contenter de faire appel aux critères stylistiques, aux textes, aux comparaisons. À partir de l'emplacement et des dimensions des ouvertures, de leur mise en valeur, des modes de distribution, commence la réflexion sur la maison-habitation.

La réglementation concernant le patrimoine archéologique

Elle prévoit que tout projet d'aménagement ou de construction susceptible d'affecter des éléments de ce patrimoine doit être précédé des mesures appropriées de détection, de conservation et de sauvegarde par l'étude. C'est dans ce cadre que les services de l'État (préfecture de Région – direction régionale des Affaires culturelles) ont instruit le projet de réhabilitation du centre ancien mené par la ville de Marignane et prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique par l'Inrap. Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence et de caractériser les éléments du patrimoine (enfoui et en élévation) présents dans l'emprise du projet de réhabilitation. Ses résultats serviront de base aux prescriptions ultérieures de l'État : fouilles archéologiques, études architecturales complémentaires, et, en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France, conservation *in situ* d'éléments remarquables. Les textes réglementaires figurent dans le Code du Patrimoine (livre V) – décret n° 2004-490 du 3 juin 2004.

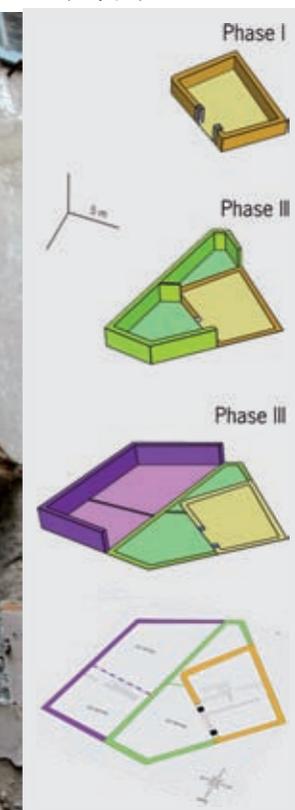
Le cadastre dit « napoléonien » de 1818
© Extrait de la feuille F, Archives départementales des Bouches-du-Rhône



Une fenêtre à meneaux (Renaissance) en cours de dégagement
rue du Grand Puits
© Xavier Chadeaux, Inrap



Établir le phasage d'un bâtiment,
c'est le montrer dans ses états successifs
© Christophe Voyez, Inrap



Les fondations des maisons aujourd'hui disparues
ont été conservées sous la place de l'Horloge
© Xavier Chadeaux, Inrap

